

Neuchâtel, 2 octobre 2015

Retour sur la session des 29 et 30 septembre 2015 du Grand Conseil neuchâtelois Complété par un bref retour sur la session des 1^{er} et 2 septembre

Ordre du jour de la session du Grand Conseil 29 et 30 septembre 2015, ordre du jour de la session du Grand Conseil 1^{er} et 2 septembre 2015

Session des 29 et 30 septembre 2015

Politique sanitaire 2015 - 2022

Essentiel pour la planification sanitaire générale

Le député Baptiste Hurni a présenté la position du groupe socialiste.

« " La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale ". Cette citation, empruntée au 2^e paragraphe du préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé définit l'enjeu fondamental d'un système de santé.

[...] l'enjeu est de taille car derrière ces mots *se trouvent* des infrastructures, des organisations, des professionnels, des coûts et surtout des êtres humains. Chaque collectivité doit tenter de relever ce défi d'abord en procurant à sa population le meilleur système de soin possible, ensuite en l'organisant de sorte qu'il puisse être supportable aussi bien financièrement qu'organiquement.

Ces quelques réflexions résument bien, à notre sens, le rapport qui nous est soumis aujourd'hui. Car ce rapport est cardinal en matière de vision de la planification sanitaire générale et il est beaucoup plus fondamental que nos querelles sempiternelles sur la localisation de telle ou de telle prestation.

Pour le groupe socialiste, le rapport proposé fait mouche. Il décrit avec précision les différentes strates de l'organisation du système de santé neuchâtelois et donne des directions claires. Les axes définis sont cohérents.

Le constat de ce qui a été fait ces dernières années, malgré nos difficultés, ne doit pas être occulté : la prévention au sens large, moins spectaculaire qu'un bloc opératoire est trop souvent le parent pauvre de la politique sanitaire alors qu'il constitue le premier chaînon dont l'impact est déterminant. A ce titre, le dépistage systématique de plusieurs pathologies, l'interdiction de fumer dans les lieux publics – et c'est un fumeur qui vous le dit - ou les campagnes de vaccination contre la grippe – et c'est un grippé qui vous le dit – sont des initiatives à souligner et à renforcer.

Le domaine pré-hospitalier est aussi un axe important. Il s'agit de la prise en charge du futur patient : aussi bon le système en aval peut-il être, si la première prise en charge n'est pas optimale, c'est tout le système qui perd de son utilité. Beaucoup a été fait dans ce domaine – on se souvient de la campagne sur le 144 et

beaucoup reste à faire, notamment en soutenant l'implantation de médecins de 1^{er} recours qui nous paraît un enjeu majeur pour ces prochaines années.

Evidemment, le domaine hospitalier est lui aussi important. Nous n'épilguerons pas aujourd'hui sur cet aspect, tant les prochaines sessions nous donneront l'occasion de le faire. Nous nous bornerons simplement à dire que le cadre législatif suisse a changé le 1^{er} janvier 2012, que le système neuchâtelois s'est assez mal adapté à ce changement de législation et que les réformes envisagées n'ont pas su anticiper ces changements.

Dans le domaine médico-social, l'élaboration de la Planification médico sociale (PMS), commencée lors de la précédente législature, est le principal outil pour l'Etat pour améliorer la qualité de vie de la population – en permettant de rester chez soi plus longtemps – tout en limitant l'évolution des coûts autant que faire se peut.

Nous partageons aussi l'idée que les principaux enjeux sont l'évolution de la démographie et singulièrement le vieillissement de la population. Si l'on doit se réjouir que l'on vive aujourd'hui plus longtemps et en meilleure santé, il est aussi évident que cela a des conséquences pour les collectivités publiques, tant sur le type de pathologies rencontrées, composées de plus en plus de maladies non-transmissibles et de longue durée, que du coût engendré, sur lequel nous reviendrons.

L'amélioration des technologies de santé et des pratiques est aussi un enjeu majeur, car les habitudes de soins, tournés de plus en plus vers l'électif et les très courts séjours, ne se font pas sans heurts. Dans un domaine aussi mouvant, à peine se sera-t-on habitué aux derniers changements que de nouveaux, intégrant peut-être e-health, apparaîtront.

La pénurie généralisée de personnel médical est un autre défi majeur à relever pour la Suisse en général, pour le canton de Neuchâtel, singulièrement, puisqu'il est moins attractif que d'autres grands centres. A ce titre, on soulignera qu'il nous apparaît que la motion de notre groupe sur l'étude de faisabilité d'une filière Bachelor de médecine à l'Université de Neuchâtel est plus d'actualité que jamais.

Enfin et on le sait, le financement du système de santé est un enjeu majeur. La part des dépenses consacrées à la santé augmente, mais la marge de manœuvre des cantons s'amenuise, alors même qu'on leur demande de jouer la concurrence. Notre groupe réaffirme ici qu'il considère qu'un noyau dur de prestations essentielles pour garantir la sécurité sanitaire ne devrait pas être soumis à cette concurrence biaisée où, quoi qu'il fasse, le canton doit payer 55% du point DRG.

Surtout, nous tenons à répéter que le système de financement de la santé, via la LaMal, nous paraît de plus en plus indéfendable, surtout lorsque chaque automne la population amasse les raisins de la colère que sont les augmentations opaques, illisibles, souvent injustifiables de leurs primes LaMal. Nous demandons au Conseil d'Etat, malgré ses faibles compétences décisionnelles en la matière, de lutter pour que la population neuchâteloise puisse recevoir un minimum de transparence sur la destination de ces primes, les réserves, le contentieux payé par l'Etat, etc.

Enfin, l'évolution du cadre législatif, notamment l'introduction annoncée de forfaits pour les cas de réadaptation, sorte de DRG pour ce secteur, nous semble être le principal enjeu. Nous l'avons dit, l'introduction des DRG pour les soins hospitaliers n'a pas été intégrée de façon sereine à Neuchâtel – ailleurs aussi – les effets de transferts massifs entre les cantons et l'augmentation inattendue et exponentielle des coûts de la santé en Suisse ayant manifestement été sous-évalués. Gageons que le prochain changement

sera mieux anticipé afin d'éviter cette fâcheuse impression de courir derrière le train : cette fois-ci, précédon-le.

Finalement, nous ne saurions faire ce tour d'horizon des enjeux sans ajouter la cautèle, comme le Conseil d'Etat, de l'éthique, si importante quand on parle de santé. Dans ce domaine, dont une large part, pour nous, est une tâche régaliennne de l'Etat, l'éthique est cruciale. D'ailleurs, la santé est un bien public et ne devrait pas poursuivre des buts lucratifs. Non, vendre un coucou helvétique et vendre ce qui permet de conserver sa santé, ça n'est pas du tout comparable. Et ça ne devrait jamais l'être. Et ça n'aurait jamais dû l'être.

Fort de ce constat, le Conseil d'Etat nous propose des objectifs prioritaires. Là encore, nous les partageons. Il faut donner ses lettres de noblesse à la promotion de la santé et à la prévention des maladies, encourager, financièrement, les Communes qui appuient les démarches de création de cabinets de groupe. Nous soutenons particulièrement le développement d'une politique du logement qui permet d'atteindre les très ambitieux objectifs de l'offre d'appartements adaptés. Enfin, assurer une offre en soins suffisante, adaptée et accessible sans discrimination, améliorer la qualité des prestations, optimiser l'organisation du système de santé cantonal, tout en maîtrisant la hausse des coûts sont autant d'objectifs que nous approuvons – qui pourrait les désapprouver ! – et que nous veillerons à voir appliquer dans les rapports plus concrets. » •

Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire

« Un enjeu de taille dans milieu qui, n'est pas, par essence, un milieu des plus favorable à la santé tant psychique que physique »

Il est revenu au député Christian Mermet de présenter la position du groupe socialiste devant le plénum.

« [...] la question de la manière dont notre canton traite les personnes en situation de privation de liberté, personnes qui sont parmi les plus fragilisées de nos concitoyens, est une question importante qui mérite toute notre attention.

La mise en route d'un processus de réforme de la prise en compte des problématiques de santé en milieu carcéral a notamment pour origine le décès de deux détenus en 2006 par intoxication et l'affaire Jean-Louis B, en 2011.

Ce rapport fait suite au plan d'action de 2013 et décrit la mise en œuvre d'un des axes prioritaires, la création du Service Médecine et de Psychiatrie Pénitentiaire, service indépendant du Service Pénitentiaire et rattaché au CNP.

Formellement, la présentation de ce rapport au Grand Conseil n'était pas nécessaire car la création de ce nouveau service était déjà validée dans le cadre de l'acceptation du budget 2015, et le groupe socialiste remercie de Conseil d'Etat de la qualité de l'information de sa volonté de transparence.

En termes de personnes concernées c'est peu, 180 détenus en 2015 pour 177'000 habitants.

Mais l'enjeu est de taille, le milieu carcéral n'est pas par essence un milieu des plus favorable à la santé tant psychique que physique.

La volonté du Conseil d'Etat de séparer les prestations médicales en milieu pénitentiaire de l'autorité pénitentiaire elle-même est pertinente et même indispensable, tant pour garantir l'indépendance des soignants que pour le lien de confiance qui doit être établi avec les détenus.

L'idée de subordonner ce service à un canton voisin a été étudiée (par ex Vaud). Notamment pour des questions de proximité, elle a été abandonnée.

L'option de choisir et de rattacher le service au CNP semble un choix optimal, notamment pour la gestion de situations complexes liées aux problématiques psychiques telles que grèves de la faim. Par contre, le CNP ne fournira pas d'expertises dans le domaine psychiatrique, l'expert ne pouvant être aussi le médecin traitant, mais le CNP encouragera la mise en œuvre d'une unité d'experts indépendants afin d'accélérer les procédures pénales.

Nous saluons aussi la possibilité d'ouvrir la possibilité à une prise en charge de frais par la LAMal, même si au final, c'est l'Etat qui prendra en charge la majeure partie des coûts.

Sur le plan de la mise en œuvre sur le terrain, des locaux sont déjà à disposition à Gorgier, et pour la Chaux-de-Fonds, des containers sont prévus pour une phase de mise en œuvre rapide, aussi nous seront attentifs et nous attendons du CE d'Etat qu'il nous tienne au courant de l'évolution de cette question des locaux.

Les médecins dentistes et les soins dentaires, non cités dans le rapport, ont été l'objet d'une discussion au sein de la commission Santé, et nous avons pris note qu'ils effectuent des soins minimums, notamment pour des troubles fonctionnels liés à la mastication. Les frais semblent faibles pour le Canton mais nous relevons qu'un espace dentiste est prévu à Gorgier pour éviter les déplacements lourds et coûteux.

[...]. Le groupe socialiste prendra acte de ce rapport. » •

Entretien Constructif- Mobilité douce

Longue attente en voie d'être récompensée

L'étude Citec qui accompagne le rapport du Conseil d'Etat sur la mobilité douce a été saluée par le Grand Conseil et notamment par le groupe socialiste qui obtient, enfin, les éléments qu'il réclamait depuis des années. La députée Erica di Nicola a exprimé la position du groupe socialiste.

« Après avoir été contraints d'insister fortement et après avoir dû mettre sous pression le Conseil d'Etat, le Grand conseil a obtenu une étude qu'il demandait depuis fort longtemps.

En effet, l'étude « Stratégie de mobilité douce » annexée au rapport était plus qu'attendue. Le groupe socialiste est très satisfait de son contenu. Elle est très détaillée, fait un état de la situation existante et montre l'important retard de notre Canton en matière d'infrastructures pour les cyclistes et (ce n'est pas

pour rien) qu'il se classe avant-dernier au niveau national. Mais cette étude expose surtout le potentiel existant et toutes les améliorations à mettre en place principalement pour les déplacements à vélo.

Certes, l'état des lieux a été bien réalisé et nous remercions la société Citec pour son travail. Toutefois, cette première étape n'est pas suffisante, le constat est là, mais il s'agit maintenant de l'ancrer au travers d'un plan directeur des liaisons cyclistes et dans une loi contraignante. Par conséquent, le groupe se réjouit de la suite qui sera donnée et espère que le délai des six mois annoncé dans le rapport pour la présentation de la seconde étape, beaucoup plus concrète, sera respecté.

Afin d'anticiper le prochain rapport du département sur ce sujet, le groupe socialiste souhaite que le Conseil d'Etat œuvre à

- une nécessaire coordination de la stratégie cantonale de mobilité douce avec le niveau communal, afin d'avoir une stratégie plus fine,
- et, au vu des conclusions de l'étude CITEC, à engager une personne spécialisée en mobilité douce. Le Conseil d'Etat dit pouvoir utiliser les ressources internes, cependant, nous demandons qu'une réelle évaluation soit faite à ce sujet. De plus, il s'agira de déterminer si la personne en charge de la mobilité ne devrait pas plutôt être rattachée au Service des transports qu'au Service des ponts et chaussées ?

Le groupe socialiste attend du Conseil d'Etat qu'il s'engage formellement devant cet hémicycle à ce que le crédit de 8,4 millions dédié à l'entretien des routes prenne en considération les mesures de mobilité douce mise en avant par l'étude.. D'après la stratégie, le tronçon entre Buttes et Fleurier est à considérer comme un projet phare et la traversée du Landeron comme projet prioritaire, il serait donc dommage de refaire ces tronçons et de ne pas y inclure les mesures de mobilité douce proposées.

Le groupe prend donc acte des réflexions en cours sur la mobilité douce et acceptera le décret, sous réserve des garanties attendues mentionnées précédemment sur l'intégration des mesures de mobilité douce sur les tronçons inclus dans les 8,4 millions.

Concernant les motions, il acceptera le classement de la motion traitant des pistes cyclables dans le district de Boudry, mais sera partagé sur le classement des autres motions. »

Le projet de décret a été adopté par 102 voix contre 2. La motion [97.143](#) a été classée. Le classement des autres motions a été accepté contre l'avis du groupe socialiste qui aurait préféré attendre le projet législatif promis pour le printemps 2016. •



Développement économique

Rester leader tout en développant de nouveaux outils

Le député Daniel Huguenin-Dumittan a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] Comme le dit le rapport 15.019 du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de loi sur l'appui au développement économique, le Canton de Neuchâtel est reconnu dans le monde entier pour ses compétences et performances dans plusieurs domaines industriels et horlogers comme les micro-nanotechnologies et la micro-fabrication.

Mais le canton de Neuchâtel tient également la tête dans d'autres secteurs moins *flatteurs pour* cette image quelque peu idyllique. Le chômage, l'action sociale et à l'interne de son fonctionnement, ses conflits chroniques entre ses régions !

C'est dire que notre groupe porte un intérêt tout particulier aux démarches du Conseil d'Etat dans sa lutte de tous les instants pour, à la fois garder, sa réputation de leader en matière de production industrielle et pour développer des outils nouveaux dans sa lutte contre l'exclusion et dans le rapprochement de ses régions.

[...]

La discussion aujourd'hui porte très précisément sur :

- la prise en compte d'un projet de loi du Conseil d'Etat,
- sur la prise ou non en considération d'amendements émanant de différents groupes et de la commission, d'un projet de décret déposé par les Députés Fivaz et Angst **projet de décret retiré**
- ainsi que d'une proposition du Conseil d'Etat dans le classement de plusieurs motions et postulats traitant du même sujet (que celui du rapport).

Sur ces différentes questions, le groupe socialiste entre naturellement en matière. Certes il a encore quelques observations, remarques, questions et suggestions à proposer au C.E mais [...] acceptera le rapport du Conseil d'Etat

[...]

En page 4, au Graphique 2, [...] la production industrielle dépend fortement de la conjoncture mondiale et induit inévitablement l'obligation d'une adaptation constante de notre structure de l'emploi.

Cela *demande* [...] une réactivité de tout instant. Les compétences et performances doivent être actualisées de manière permanente. On le constate, la formation revêt ici une importance toute particulière.

Et même si on nous annonce que cela fait ou fera l'objet d'un rapport spécifique, un chapitre aurait pu être consacré à ce domaine et nous aurait permis de connaître les différentes pistes et objectifs du C.E en la



matière ! Sur ce point, notre question est relativement simple. Le C.E peut-il nous donner quelques pistes qu'il entend étudier pour améliorer l'adaptation des qualifications de notre main d'œuvre ?

En page 9, sur la base d'un tableau fort instructif,

On nous montre que la Suisse figure parmi les pays européens dont la part du secteur secondaire au PIB est la plus élevée car elle a su construire un positionnement de niche dans des secteurs innovants.

En même temps, l'industrie suisse a vu sa contribution à l'emploi, dans ce domaine, diminuer fortement ce qui peut paraître paradoxal sauf si, on prend en compte que notre canton se distingue fortement du pays, avec une évolution positive de l'emploi industriel durant les deux dernières décennies (graphe 7 page 10)!

Cette performance est de taille, même avec l'aide de 20'000 pendulaires dont ce constat démontre toute l'utilité de cette présence. Mais et il y a toujours un mais dans les meilleures histoires, c'est aussi compter, malheureusement, avec un taux de chômage et d'exclusion parmi les plus élevés de notre pays.

En fait, Neuchâtel produit des richesses mais n'en profite pas !

Ces paradoxes nous démontrent clairement que nous devons poursuivre nos réflexions dans la recherche de solutions en matière d'innovation, d'adaptations permanentes de nos conditions-cadre qui, à nos yeux, passent également au travers du développement de notre outil de formation, et par une démarche encore plus intensive en matière de lutte contre l'exclusion.

Sur ce point d'ailleurs nous aurions aimé que la formation/insertion soit clairement inscrite comme un Domaine d'Activité Stratégique notamment en page 16 du présent rapport. Le C.E peut-il nous dire si ces éléments font également partie de ses préoccupations et qu'il les a intégrés dans ses réflexions ?

Enfin, nous saluons, en page 22, les 7 objectifs principaux qui ont été retenus en matière d'appui au développement économique. Et même si les notions de formation et d'insertion ne figurent pas toujours clairement en matière d'intention et de prise en compte dans le texte qui nous est soumis, nous ne doutons pas que le CE aura entendu nos observations en la matière et saura les retenir lors de la mise en application de la loi que nous allons adopter ce soir.

Concernant le projet de loi soumis à notre autorité, notre groupe entre également en matière.

Sur les différents amendements y relatifs déposés par les partis et la commission il prend les positions suivantes :

- L'amendement de la commission concernant l'article 3 alinéa 4 trouve un écho favorable auprès de notre groupe qui en acceptera le principe à l'unanimité,
- Concernant l'amendement du parti des Verts, qui prône la création d'un Conseil stratégique de la promotion économique et après avoir entendu ses représentants de la commission, notre groupe refusera, en majorité, ce projet d'amendement considérant qu'il existe aujourd'hui suffisamment de commissions consultatives déjà en service et pouvant travailler sur le sujet,
- Concernant l'amendement du parti des Verts pour un nouvel article 8 assujettissant l'octroi de subventions à des conditions nouvelles notamment en matière de respect des conventions collectives de travail ou des conditions de travail locales assorties de conditions environnementales, notre groupe a longuement débattu. S'il est de l'avis que les conditions fixées dans l'amendement



sont d'importance, il considère aussi qu'il faut laisser au C.E la latitude de fixer ses conditions cas par cas dans des domaines de développements économiques spécifiques. Cela pourrait éviter trop de lourdeurs administratives. Sur ce point, notre groupe attend encore les explications du C.E mais pour l'instant une majorité de notre groupe s'abstiendra.

En résumé, le groupe socialiste acceptera le projet de loi proposé et amendé par la commission, en son article 3 alinéa 4

Il votera aussi le classement des motions et postulats à l'exception :

- du postulat 08.205, du 5 novembre 2008, *Promotion économique et développement durable.*
- du postulat 08.210, du 2 décembre 2008, *Une promotion économique au service d'une politique sociale plus équilibrée.*

Qui, à ses yeux, ne sont pas suffisamment pris en compte dans le présent rapport du C.E ! [...] »

Le projet de loi amendé a été adopté par 102 voix sans opposition. L'ensemble des classements proposés ont été acceptés par la majorité du Grand Conseil. •

Résolution commission fiscalité : adaptation de la fiscalité à l'évolution des structures parentales

Des adaptations nécessaires

La députée Florence Nater s'est d'abord exprimée en tant que rapporteure de la commission avant d'enchaîner sur la position du groupe socialiste.

Pour la commission

« [...] A quelques reprises depuis le début de cette législature, la commission fiscalité a été saisie de la problématique liée à la non-déductibilité des pensions alimentaires versées à des enfants majeurs et aux conséquences de ce problème sur la situation financière des contribuables divorcés avec majeurs à charge. Pour bien comprendre la problématique dont il est question voici un résumé de la situation, résumé qui, je l'espère, ne fera pas trop frémir le service des contributions.

Aujourd'hui, un parent qui verse une pension alimentaire à son ex-conjoint en faveur d'un enfant mineur peut déduire l'intégralité de cette pension dans le cadre des déductions fiscales sur le revenu ; le parent qui reçoit la pension l'ajoute à son revenu et peut ensuite faire valoir les déductions sociales pour enfant à charge. Le jour où l'enfant devient majeur, la situation bascule totalement puisque le parent débiteur de la pension ne peut plus déduire, au chapitre des déductions fiscales, la pension alimentaire qu'il continue pourtant de verser. Il ne peut dès lors plus que faire valoir une déduction sociale pour personne nécessitée à charge qui elle est plafonnée et ne correspond pas au montant effectivement versé. En résumé ce contribuable se voit donc imposé sur un revenu supérieur à celui dont il dispose effectivement en monnaie sonnante et rébuchante dans son portemonnaie.



Lors des discussions au sein de la commission il a été mis en évidence que ce problème, bien loin de constituer un cas isolé, relève cependant de la loi fédérale sur l'harmonisation des contributions directes (LHID), puisqu'il s'agit des déductions fiscales sur le revenu. Il a en outre été souligné que cette question a déjà été soulevée à plusieurs reprises dans des interventions au Parlement fédéral, sans succès à ce jour, mais avec des réponses du Conseil fédéral globalement peu satisfaisantes puisque disant, en substance, « comme c'est un problème difficile à résoudre on privilégie le statu quo ».

Sur la base de ces considérations, la commission s'est interrogée sur la suite à donner à ces interpellations dont elle a été saisie : reconnaître le problème mais en substance répondre aux contribuables concernés qu'on ne peut rien faire, leur dire que c'est injuste mais que c'est comme cela, autrement dit « circulez il n'y a rien à voir », ou analyser plus finement la possibilité d'une intervention sur un plan fédéral sans préjuger au départ de ses chances de succès au final.

La commission a fait le choix de poursuivre l'analyse et pour ce faire a constitué une sous-commission, composée d'un/e représentant/e par parti présents au sein de la commission. Cette sous-commission a siégé à 4 reprises entre le mois d'avril et le mois de septembre dans un climat constructif, ce que je tiens aujourd'hui tout particulièrement à saluer.

[...] Il est apparu clairement aux membres de la sous-commission que réparer une injustice à l'égard des couples divorcés ne devait aucunement se faire en générant une autre injustice à l'égard des couples mariés. Forte de cette détermination et suite à la reprise de cette question au sein de la commission plénière, les membres de la sous-commission ont pu finaliser la proposition qui vous est soumise aujourd'hui, une proposition soutenue à l'unanimité par les membres de la commission fiscalité lors de sa séance du 2 septembre dernier.

Concrètement, la résolution demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'assemblée fédérale pour demander une modification des dispositions légales, à savoir la LHID et la LFID, de façon à ce que la fiscalité des familles soit mieux adaptée aux configurations multiples des familles d'aujourd'hui.

Si cette résolution, que nous l'espérons, notre autorité soutiendra massivement, ne constitue pas encore la solution, elle est un pas dans la bonne direction. Un pas qui s'inscrit en convergence avec des démarches parlementaires fédérales actuellement ouvertes sur ce sujet.

Les membres de la commission fiscalité vous invitent donc à soutenir avec détermination et conviction cette proposition. »

Pour le groupe socialiste.

« Le groupe socialiste souscrit pleinement aux arguments défendus par la commission fiscalité plaidant en faveur de cette résolution et soutiendra donc celle-ci à l'unanimité.

Concernant la complexité de la situation et le risque d'une réponse fédérale qui dise « on ne peut rien faire pour changer la situation », le groupe socialiste est d'avis, et il en parle par expérience, qu'il ne faut jamais renoncer à « remettre l'ouvrage sur le métier » lorsqu'on est convaincu que quelque chose doit être différent. Le groupe socialiste est très sensible aux situations, pour lesquelles il a pu une fois ou l'autre être interpellé, de parents divorcés qui du jour au lendemain voient leur situation fiscale profondément changée parce que leur enfant est devenu majeur. Pour autant le groupe socialiste ne souhaite pas qu'en résolvant le problème de ces situations-là on crée d'autres situations d'injustices à l'égard d'autres familles c'est

pourquoi la voie choisie par la commission, à savoir celle de privilégier une réflexion globale sur l'adaptation de la fiscalité des familles, lui paraît être une bonne voie, même si c'est une voie difficile.

Mais faire de la politique c'est aussi croire à l'art du possible. »

Le projet de résolution a été accepté à l'unanimité des membres du Grand Conseil présents (110). •

Améliorations structurelles agricoles

« Nous sommes attachés à une agriculture durable, de proximité et de qualité reposant sur des exploitations familiales »

Il est revenu à Anne Tissot de donner la position du groupe socialiste devant le plénum.

« [...] Le groupe socialiste [...] acceptera les demandes de crédits qui lui sont proposés.

En ce qui concerne les travaux d'améliorations foncières, nous saluons en particulier la solution qui a été trouvée dans la Vallée de La Brévine - avec l'échange et l'acquisition de terrain qui permettront la réalisation de la zone tampon dans les tourbières et nous espérons qu'une solution sera également trouvée pour les marais de la vallée des Ponts.

Pour ce qui est de la demande de crédit relatif aux constructions rurales, nous avons pris note avec satisfaction que le règlement tant attendu d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux est entré en vigueur au mois de juillet, élément important puisque celui permet de fixer de manière contraignante l'effectif du bétail sur les exploitations agricoles. A ce propos – et même si la commission a déjà eu des explications à ce sujet – nous nous inquiétons de la pression à la concentration des domaines que peut induire la nouvelle politique agricole et nous aimerions savoir quelles sont les intentions du Conseil d'Etat sur ce point. Nous ne souhaitons pas de regroupements excessifs, nous ne voulons pas non plus d'une production agricole industrielle. Nous sommes attachés à une agriculture durable, de proximité et de qualité reposant sur des exploitations familiales.

Nous nous demandons donc :

Quels sont les outils que le Conseil d'Etat va mettre en place pour éviter ces regroupements et comment va-t-il contrôler le respect des normes ? Nous nous demandons également s'il y aurait des solutions indirectes à trouver en développant une politique d'aménagement du territoire qui permettrait de résister à cette pression à la concentration ? »

Le projet de décret a été adopté par 106 voix sans opposition. •



Redressement des finances et programme de réformes de l'Etat

Un chantier vaste et complexe

La députée Annie Clerc-Birambeau s'est exprimée au nom du groupe socialiste devant le plénum.

« [...] Ce décret a été remanié suite aux réflexions menées au début conjointement par la Commission des finances (Cofi) et par la Commission de gestion (Coges) sur le rapport d'information du Conseil d'Etat (CE) au Grand Conseil concernant le programme des réformes de l'Etat.

En effet, le rapport 15.002 s'articulait initialement autour de 4 volets

- La réforme administrative de l'Etat
- La gouvernance des partenariats
- Le redressement des finances
- Et la réformes des institutions.

Les discussions précitées ont conduit le CE a proposé une nouvelle version du décret initial amputée des volets « redressement financier » et « réforme des institutions ».

C'est donc un rapport remanié et principalement axé sur l'état des reformes de l'Etat que le groupe socialiste se positionne.

Il comprend et soutient la nécessité d'optimiser et de moderniser l'administration cantonale en utilisant de meilleurs outils et en réfléchissant aux tâches et prestations à fournir.

La réforme de l'administration est un chantier complexe. Elle vise plus de transparence sur ses activités et ses processus, elle nécessite une unité de pilotage.

L'un des axes d'amélioration est de différencier les services centraux des services métiers afin que chacun se recentre sur son cœur de métier, les uns en contact direct ou indirect avec les administrés, les autres en soutien.

Le groupe socialiste s'il comprend cette démarche demande au CE de veiller à maintenir un équilibre entre ces deux catégories et que l'emprise possible des services transversaux n'étouffe pas la créativité des service métiers.

Si ce volet est admis et bien vécu par les chefs de service ouverts aux changements et à la nouvelle philosophie structurelle, il semble, pour le groupe socialiste, important et incontournable que l'ensemble des employé-e-s de l'administration soit partie prenante aux réformes. *C'est-à-dire* qu'ils soient pris avec et qu'ils ou qu'elles puissent participer, émettre des remarques, et que celles-ci remontent sans se perdre dans les labyrinthes des organigrammes... le changement de culture n'est pas toujours vécu agréablement surtout si l'information et la communication interne ne suivent pas... et là, il y a urgence. Chaque collaborateur doit pouvoir comprendre et voir les gains globaux et le gain d'intérêt qui sera le sien.

Concernant la gestion par enveloppe et mandats de prestations, celle-ci doit permettre de donner plus de flexibilité et d'autonomie aux services mais elle doit également induire un dialogue et une implication plus grande des collaboratrices et collaborateurs. Cette approche permet de répertorier quelles prestations est offerte et à quel coût. Cela permet aussi de voir l'importance de tout ce qui est fait. Le deuxième axe des projets de la réforme s'organise autour de la gouvernance des partenariats.

Celle-ci questionnera les prestations fournies par les institutions au nom de l'Etat. Pour cela une douzaine de thématiques sont en discussion avec les partenaires afin d'aboutir à des contrats de prestations qui satisfassent les deux parties et qui surtout ne freinent pas les institutions qui s'engagent, qui économisent et qui, par leur vision à long terme des situations, sont « proposeuses » de solutions.

Les défis sont de taille, ils sont en lien avec l'efficacité, la clarification des rôles, la simplification des processus, et les retours d'information nécessaires et indispensables pour prendre les bonnes décisions.

Le groupe socialiste défend une fonction publique moderne et ouverte, engagée au service de la collectivité. Mais nous n'oublions pas et défendons aussi le travail accompli actuellement par les fonctionnaires. Celui-ci ne doit pas être déprécié par pur dogmatisme, les collaborateurs de l'Etat fournissent des prestations de qualité que cet hémicycle se doit de reconnaître. Il s'agit néanmoins de les adapter pour maintenir, et quand cela est possible, améliorer leur qualité. Et c'est bien le système, non le personnel, qui est à moderniser en introduisant des outils et des méthodes qui permettront des démarches d'amélioration continue

Les réformes bien que nécessaires sont imposantes. Le CE est courageux. Le groupe socialiste le soutient dans sa démarche et acceptera le décret mais demande que ces réformes soient conduites par étapes contrôlables afin de ne pas perdre la vision globale du projet initial et ainsi éviter tout risque de dérapage puisqu'il faut concilier projets, vision politique et moyens. [...] »

Le projet de décret adopté par 81 voix contre 19 •

Interpellation socialiste assurance-maladie

Un système gravement défaillant

La députée Corine Bolay Mercier a développé l'interpellation du groupe socialiste.

« Un constat s'impose : notre modèle de financement de l'assurance de base est aujourd'hui gravement défaillant ! L'augmentation des primes assomme les citoyen-ne-s, mais aussi les collectivités publiques qui soutiennent la population face à ces hausses incessantes. Le canton verse aujourd'hui 116 millions de subventions !

Le système est malade, d'abord de par le fait que les primes et les franchises sont payées par tête et non en fonction du revenu. Une réelle injustice !

Ensuite parce que la concurrence entre compagnies d'assurance maladie ne fonctionne pas !

La concurrence s'envisage de pair avec transparence, mais c'est bel et bien l'opacité qui caractérise la gestion des caisses d'assurance maladie aujourd'hui. Pour rappel, ce sont 25 mia qui sont gérés

actuellement par les caisses sans véritable contrôle démocratique. Cette situation aberrante va quelque peu être clarifiée grâce à la loi sur la surveillance des assurances qui va enfin entrer en vigueur début 2016. Cette loi offrira une vision plus claire de la manière dont sont fixées les primes aujourd'hui. Car aujourd'hui, qui peut expliquer exactement comment le système fonctionne ? Les primes payées en trop sont encore dans nos mémoires, 1,7 mia de trop payés par huit cantons. Neuchâtel était concerné pour 17 millions. Autre amélioration attendue de l'entrée en vigueur de la loi, la limitation des pratiques actuelles qui contournent à l'évidence les obligations. L'opacité du système rend difficile, voire impossible, de poursuivre des pratiques douteuses, comme celles d'attribuer certaines charges à l'assurance de base, alors qu'elles concernent également l'assurance complémentaire.

La chasse aux bons risques constitue une autre aberration du système qui n'en manque décidément pas. Chacun sait bien que l'assurance de base n'est qu'un produit d'appel pour les assurances complémentaires, secteur juteux. Comment attirer la personne en bonne santé ? Par exemple, en pratiquant le tiers garant cher à Assura, qui oblige l'assuré à payer lui-même les médicaments qui évite, notamment, d'avoir trop d'assurés gravement malades !

Les coûts de la santé augmentent, personne ne le conteste. Certains le déplorent plus que d'autres. Comment diminuer ces coûts ou les maîtriser, voilà certainement un des thèmes majeurs aujourd'hui et pour les années à venir.

Les pistes sont nombreuses : à commencer par une régulation du secteur de la médecine ambulatoire, car ce secteur, laissé aujourd'hui au seul marché participe incontestablement à la hausse des coûts de la santé. Le remboursement par les assurances maladie concerne pour plus de la moitié des prestations ambulatoires. Autre piste, l'introduction d'un contrôle des équipements médico-techniques au niveau suisse. Sans oublier le développement d'une politique de promotion de la santé et de prévention, à tous les échelons de notre société. Et enfin, comme l'a rappelé le Conseiller d'Etat, M. Karakash, un changement dans l'organisation même de l'assurance maladie semble inévitable pour diminuer la hausse incessante des primes. » •

Session des 1^{er} et 2 septembre 2015

Loi sur la santé

Un mélange de prérogatives peu heureux

Il est revenu au député Patrick Bourquin de présenter la position du groupe socialiste devant le plénum.

« [...] Le groupe socialiste s'est penché avec intérêt sur le rapport de la commission santé traitant du projet de loi du député Haerberli. Après une longue gestation et plusieurs versions, celle finalement retenue et amendée par la commission ne nous satisfait que partiellement car elle mélange par trop les prérogatives du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

Si la définition des conditions à remplir pour figurer sur la liste hospitalière est un acte éminemment politique, il nous paraît dès lors raisonnable et cohérent qu'ils soient non-seulement débattus et définis par le Grand Conseil mais qu'ils figurent dans la loi de santé à l'issue du processus parlementaire.

En revanche, l'application et l'évaluation des critères ainsi que la construction de la liste hospitalière relève de l'exécutif, y compris son approbation.

Notre autorité doit définir la stratégie et les critères y relatifs puis elle charge le Conseil d'Etat de les mettre en œuvre. C'est ainsi que nous pourrions clairement séparer les rôles des différents pouvoirs dans un domaine par ailleurs extrêmement complexe.

En conclusion le groupe socialiste est favorable à l'inscription dans la loi de santé des conditions à remplir pour figurer sur la liste hospitalière. Il propose donc le renvoi en commission de ce projet. Si malgré cela l'entrée en matière était acceptée, le groupe socialiste acceptera alors la version amendée de la commission. »

Le renvoi en commission a été refusé par 77 voix contre 33. Le projet de loi a été adopté par 83 voix contre 19. •

Institutions – cautionnements

Davantage de transparence

La députée Johanne Lebel Calame a présenté la position du groupe socialiste.

« Accorder – ou plutôt renouveler – la garantie du canton à quatre types d'institutions paraétatiques : institutions sociales, institutions d'éducation spécialisée, organismes de soutien et écoles spécialisées, dont le rapport donne la liste, voilà l'objet de ce décret réunissant quatre crédits-cadres.

Ce rapport essentiellement technique poursuit la mise en application des nouvelles règles fixées par la LFinEC.

Après le CNP (janvier 2014, cautionnement de 52 millions pour investissement, emprunts à long terme, limite de crédit en compte courant, marge de manœuvre pour investissements courants, rapport 13.045), HNE (en février dernier, fonds de roulement de 152,5 millions, rapport 14.032), nous avons accepté une caution pour un projet d'investissement privé, le chauffage à bois de La Brévine (mars, 4,2 millions, rapport 14.035).

Cette fois, il s'agit de répondre à des besoins de trésorerie. Les institutions reçoivent des subventions, mais avec un décalage qui peut les obliger à emprunter pour leur fonctionnement courant. En effet, le rapport le précise, « dans le cadre du système de couverture de déficit, la subvention cantonale n'est octroyée qu'à raison de 80% de ce qui aura été budgété pour l'année considérée ... par le biais de versements planifiés de janvier à octobre, la clôture des comptes effectuée l'année suivante permettant de verser le solde. »

La réforme de l'État pourrait diminuer le besoin, puisqu'avec les contrats de prestations, l'État verserait sa subvention en entier durant l'année comptable.

Voilà pour l'avenir.

Dans l'immédiat, le cautionnement permet d'emprunter, et de le faire à de meilleures conditions.

La méthode a ses avantages : une transparence dans le bilan et les comptes de l'État, voilà pour l'orthodoxie comptable. Mais aussi une transparence accrue vis-à-vis du Grand Conseil, voire nouvelle compétence. Jusqu'ici, ce type de cautionnement ne lui était pas soumis.

Conséquence à la fois positive et négative, selon le point de vue : revenu pour l'État cautionneur – ce que personne ne saurait regretter – mais aussi charge supplémentaire pour ces institutions à qui l'État subventionneur confie des missions publiques.

Supplémentaire selon le point de vue : pas si l'on pense au coût total de l'emprunt (intérêt bancaire + coût de la caution) mais oui par rapport à la gratuité accordée jusqu'ici.

Il ne faudrait pas que cette amélioration des pratiques comptables ait un effet négatif indirect par une péjoration des prestations.

Cela étant, le groupe socialiste acceptera le décret. » •

Recommandation PVS : Pour une restitution des retenues salariales

La maîtrise de la gestion doit profiter à toutes et tous

Le député Daniel Huguenin-Dumittan a exprimé la position du groupe socialiste.

Le groupe socialiste a longuement débattu sur cette recommandation PVS. Il reste partagé quant à l'interprétation à faire sur une telle demande. En effet plusieurs interrogations et questions ont alimenté nos débats [...]

On comprend très bien que la maîtrise des comptes est le fruit d'un gros travail de la part des fonctionnaires.

On peut aussi imaginer que dans une entreprise privée, si on demande un effort financier au personnel et qu'à la fin de l'année les comptes sont positifs, un retour financier soit opéré.

Mais, l'Etat n'est pas une entreprise privée ! Son rôle est de servir une collectivité de citoyens et de citoyennes.

La maîtrise de sa gestion doit profiter à toutes et à tous et la population ne comprendrait pas que des mesures de rattrapage s'appliquent à ses seuls fonctionnaires et cela même s'ils accomplissent un travail conséquent, de qualité et qu'ils doivent en être remerciés aujourd'hui.

Pour une partie de notre groupe, des comptes positifs doivent, en effet, permettre de dégager de nouvelles forces et perspectives pour les années suivantes. Pas seulement des améliorations salariales mais également des moyens pour des actions sur les dossiers sensibles que nous connaissons aujourd'hui : l'exclusion, le

Nouvelles du Grand Conseil



chômage, l'action sociale, l'intégration, la formation... (liste non exhaustive) sans oublier le dossier des investissements qui devra être repris ces prochaines années.

On peut donc regretter que la recommandation PVS se limite à une restitution salariale auprès des fonctionnaires.

Une partie de notre groupe aurait plus apprécié une demande sans montant qui aurait incité le CE à redistribuer une partie des retenues salariales tout en proposant d'autres pistes d'intervention de sa compétence (création de postes supplémentaires dans des services sensibles par exemple).

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste reste partagé sur la suite à donner à cette recommandation. ».

La recommandation a été refusée par 71 voix contre 27.●

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 2 octobre 2015.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.